

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	FungoFluid
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
Identifiant unique de formulation (UFI)	UFI: P4GA-76DR-Y00K-FMCM telle que mentionnée sur l'étiquette

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Produit biocide Observez la fiche technique
Utilisations déconseillées	Observez la fiche technique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Baumit GmbH
Wopfing 156
A-2754 Waldegg
Autriche

Téléphone: +43 (0)501 888 0

Ce numéro de téléphone est uniquement disponible durant les heures ouvrables: Lun. - jeu.
07:00 - 17:00
Ven. 07:00 - 12:00

e-mail: office@baumit.com
e-mail (personne compétente) office@baumit.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison			
Pays	Nom	Code postal/ville	Téléphone
France	Centres anti-poison et de toxicovigilance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7		+ 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ru-brique	Classe de danger	Caté-gorie	Classe et catégo-rie de danger	Mention de danger
3.4S	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - dan-ger chronique	2	Aquatic Chronic 2	H411

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement attention

- Pictogrammes

GHS07, GHS09



- Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P260

Ne pas respirer les aérosols.

P272

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Règlement sur les produits biocides (BPR)

Contient:

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Substances actives contenues dans les produits biocides
Nom de la substance
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on

2.2.1. - Composants dangereux pour l'étiquetage 7 octhilinone (ISO)

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange).

3.2 Mélanges

Description du mélange:

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides	No CAS 68424-85-1 No CE 939-253-5 No d'enreg. REACH 01-2119965180-41-xxxx	1 - < 2,5	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 2 / H330 Skin Corr. 1B / H314 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	  
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	No CAS 26530-20-1 No CE 247-761-7 No index 613-112-00-5 No d'enreg. REACH 01-2120768921-45-xxxx	0,05 - < 0,25	Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 3 / H311 Acute Tox. 2 / H330 Skin Corr. 1 / H314 Eye Dam. 1 / H318 Skin Sens. 1A / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	  

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides	-	facteur M (aiguë) = 10	795 mg/kg 0,22 mg/l /4h	oral inhalation: poussières/brouillard
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	facteur M (aiguë) = 100 facteur M (chronique) = 100	125 mg/kg 311 mg/kg 0,5 mg/l /4h 0,27 mg/l /4h	oral cutané inhalation: vapeur inhalation: poussières/brouillard

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées, Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement, Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément, Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: Sciure de bois, Kieselguhr (diatomite), Sable, Liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Recommandations

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que
gel

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)
cette information n'est pas disponible

Valeurs relatives à la santé humaine

DNEL pertinents et autres seuils d'exposition				
Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	3,96 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DNEL	5,7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlo-	68424-85-1	DNEL	3,96 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
rides						
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlorides	68424-85-1	DNEL	5,7 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

Valeurs relatives pour l'environnement

PNEC pertinents et autres seuils d'exposition				
Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
PNEC	0,001 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	0,001 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
PNEC	0,4 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
PNEC	12,27 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
PNEC	13,09 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
PNEC	7 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlorides	68424-85-1	PNEC	0,001 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlorides	68424-85-1	PNEC	0,001 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
rides						
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlorides	68424-85-1	PNEC	0,4 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlorides	68424-85-1	PNEC	12,27 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlorides	68424-85-1	PNEC	13,09 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlorides	68424-85-1	PNEC	7 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	2,2 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	0,22 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	47,5 µg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	4,75 µg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	PNEC	8,2 µg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



baumit.com

FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des yeux/du visage



Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	mild
Point de fusion/point de congélation	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	4 – 5 (en solution aqueuse: 1 % (w/w), 20 °C)
Viscosité cinématique	non déterminé

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-----------------------	------------------------------

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	23 hPa
--------------------	--------

Densité et/ou densité relative

Densité	1 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de	classes de danger selon SGH (dangers phy-
--	---

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

danger physique

siques): non pertinent

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité

Complètement miscible avec l'eau.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif par contact cutané.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlorides	68424-85-1	oral	795 mg/kg
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyl-dimethyl chlorides	68424-85-1	inhalation: poussières/brouillard	0,22 mg/l/4h
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	oral	125 mg/kg
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	cutané	311 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	inhalation: vapeur	0,5 mg/l/4h
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	inhalation: poussières/brouillard	0,27 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (chronique)			
Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
LC50	94 µg/l	poisson	28 d
EC50	11 mg/l	micro-organismes	30 min

Toxicité aquatique (chronique) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides	68424-85-1	LC50	94 µg/l	poisson	28 d
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides	68424-85-1	EC50	11 mg/l	micro-organismes	30 min

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Les substances pertinentes du mélange sont facilement biodégradables.

Processus de la dégradabilité		
Processus	Vitesse de dégradation	Temps
disparition de l'oxygène	63 %	28 d
formation de dioxyde de carbone	95,5 %	28 d

Processus de la dégradabilité des composants						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-	68424-85-1	disparition de l'oxygène	63 %	28 d		ECHA

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Processus de la dégradabilité des composants						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides						
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides	68424-85-1	formation de dioxyde de carbone	95,5 %	28 d		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants				
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides	68424-85-1	79	0,004 (20 °C)	
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on	26530-20-1	2,92	2,61 (valeur de pH: 7, 25 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être éliminé avec des déchets ménagers.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

16 03 05*: Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

08 05 01*: Déchets d'isocyanates

* Déchets dangereux

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 3082
Code IMDG	UN 3082
OACI-IT	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Code IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
OACI-IT	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Nom technique (composants dangereux)	Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides, octhiline (ISO)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	9
Code IMDG	9
OACI-IT	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III

14.5 Dangers pour l'environnement

dangereux pour le milieu aquatique

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Code de classification M6
Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dangers pour l'environnement OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Dispositions spéciales (DS) 274, 335, 375, 601, 650
Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 5 L
Catégorie de transport (CT) 3
Code de restriction en tunnels (CRT) -
Numéro d'identification du danger 90

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin OUI (dangereux pour le milieu aquatique) (Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides)
Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) 274, 335, 375, 969
Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 5 L
EmS F-A, S-F
Catégorie de rangement (stowage category) A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) A97, A158, A197, A215
Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 30 kg

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)							
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No CE	Type d'enregistrement	Remarques	Restriction	No
FungoFluid	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE			1907/2006/E C annexe XVII	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	R3	3
2-Octyl-2H-isothiazol-3-on		26530-20-1	247-761-7				

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Légende

- R3
1. Ne peuvent être utilisés:
 - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
 - dans des farces et attrapes,
 - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:
 - s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
 - s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.
 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).
 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions de l'Union relatives à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:
 - a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière visible, lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";
 - b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";
 - c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats
aucun des composants n'est énuméré

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)
aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)
aucun des composants n'est énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
FungoFluid		a)	
Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-C16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides		a)	

Légende

- a) Liste indicative des principaux polluants

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Non pertinent.

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)
aucun des composants n'est énuméré

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
13.1	Méthodes de traitement des déchets	- Méthodes de traitement des déchets: Ne doit pas être éliminé avec des déchets ménagers.	oui
13.1	Traitement des déchets des conteneurs/emballages: Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.	Traitement des déchets des conteneurs/emballages: Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.	oui

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la ré-

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Abr.	Description des abréviations utilisées
	ponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
facteur M	Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
log KOW	n-Octanol/eau
LoW	Liste de déchets
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dan-

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2024 - ATP 22 2024/2564



FungoFluid

Numéro de la version: GHS 6.0
Remplace la version de: 17.07.2025 (GHS 5)

Révision
04.05.2026

Abr.	Description des abréviations utilisées
	gereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.
Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.